

UN CODE DE CIVILITÉ À L'HARRICANA!

Amos, jeudi 3 septembre 2015 --- Du nouveau pour la rentrée scolaire 2015-2016, la Commission scolaire Harricana s'est dotée d'une politique sur la civilité. En présentant un code de vie et une démarche de résolution d'incivilité, cette nouvelle politique favorise un environnement sain et sécuritaire, empreint de relations humaines respectueuses. Elle vise aussi le maintien d'un bon climat de travail. Une façon de faire connue dans les établissements scolaires qui possèdent déjà des codes de vie pour les élèves et des plans d'action pour contrer la violence et l'intimidation. La politique peut être consultée sur le site Internet de la CSH.

Le code de civilité

Le code de civilité avise tous les intervenants (parents, contribuables, bénévoles, employés, contractuels et partenaires) que le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés dans les établissements de la Commission scolaire. Il indique les attentes de l'institution soit : le respect, la politesse et la courtoisie, la collaboration ainsi que l'assurance de l'intégrité physique et psychologique des personnes. Ce code énonce également les responsabilités de chacun afin de préserver un bon climat de travail.

La démarche de résolution

La démarche de résolution propose une approche préventive pour corriger le problème à la source. Pour le résumer, voici des extraits de la politique :

L'initiative personnelle

Certains conflits ont pour origine des problèmes de communication. Des clarifications peuvent contribuer à résoudre les différends rapidement et à la satisfaction des parties. Les personnes concernées s'expliquent avec ouverture et respect afin de clarifier la situation.

CODE DE CIVILITÉ

LE LANGAGE ABUSIF, LES GESTES ET LES
ACTIONS VISANT À DÉNIGRER OU À BLESSER
UNE AUTRE PERSONNE NE SONT PAS TOLÉRÉS.

ICI, NOUS DEMANDONS :

RESPECT
POLITESSE ET COURTOISIE
COLLABORATION
INTÉGRITÉ

LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN CONSISTE À :

- UTILISER UN LANGAGE COURTOIS, TEMPÉRÉ ET ADAPTÉ
- COLLABORER ADÉQUATEMENT AVEC LES PERSONNES
- FOURNIR LES INFORMATIONS REQUISES
- RESPECTER LA CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS
- FAIRE PREUVE D'ATTENTION ET D'ÉCOUTE FACE AUX AUTRES
- RESPECTER LES DIFFÉRENCES

L'aide d'une personne assumant une fonction de direction

Lorsque l'initiative personnelle est infructueuse, l'une ou l'autre des parties peut demander l'aide de la direction. Cette dernière tentera, dans les limites de ses responsabilités, de faciliter la communication entre les parties.

Mesures réparatrices et correctives

Si la situation perdure après ces interventions, la commission scolaire prendra les dispositions nécessaires afin de faire cesser tout geste d'incivilité. S'il y a lieu, elle s'assure de faire réparer le préjudice subi par la personne plaignante et de sanctionner la conduite répréhensible par la personne fautive. S'il s'agit d'un parent, d'un bénévole, d'un contractuel ou d'un partenaire, la personne mise en cause qui est reconnue comme ayant commis des gestes d'incivilité pourrait être passible d'une poursuite judiciaire. Dans le cas d'un membre du personnel, si la personne est reconnue ayant commis des gestes d'incivilité, la direction du Service des ressources humaines doit assurer le suivi approprié au sujet de mesures administratives ou disciplinaires. Notons ici que si un élève est reconnu avoir commis des inconduites, la direction de l'établissement applique le code de vie de l'école en se référant à une démarche d'intervention graduée.

Soulignons que depuis quelques années, des cas de parents irrespectueux envers des enseignants ont été signalés et traités par les gestionnaires. De plus, traitant déjà quelques cas d'incivilité et de harcèlement à l'interne, les dirigeants ont décidé de s'outiller pour prévenir et contrer ce phénomène.

- 30 -

Source et renseignements
Johanne Godbout
Secrétaire générale
(819) 732-6561 poste 2268